Article 43 du Règlement

Que la Chambre ordonne au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de comparaître devant le comité permanent des ressources nationales et des travaux publics avant la présentation du budget, afin que tous les députés puissent savoir ce qu'il en est avant que la Chambre soit saisie du budget.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SOINS DE SANTÉ

ON DEMANDE LES FONDS NÉCESSAIRES POUR AMÉLIORER LE SYSTÈME EN ONTARIO—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Peter Lang (Kitchener): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Étant donné qu'en Ontario, en raison des coupes sombres faites dans les budgets des hôpitaux par le ministre de la Santé, la qualité des services hospitaliers s'est détériorée au point que des malades nécessitant des soins intensifs doivent attendre jusqu'à 20 jours avant d'être admis dans ces services, je propose, avec l'appui du député de Guelph (M. Schroder):

Que la Chambre insiste auprès du ministre de la Santé de l'Ontario pour qu'il accorde à la vie humaine plus d'importance qu'aux questions financières et budgétaires et fournisse aux hôpitaux les fonds nécessaires pour leur permettre de redonner un haut degré d'excellence aux services de santé de l'Ontario.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

ON DEMANDE DE RELEVER LE MINISTRE DE CERTAINES RESPONSABILITÉS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. La semaine dernière, une importante conférence de deux jours sur les progrès techniques, en l'occurrence l'absence de progrès techniques, a eu lieu à Ottawa. Près de 200 des plus grands chercheurs et des principales sociétés du Canada y participaient. Étant donné que les débouchés des jeunes Canadiens et le niveau de vie de tous nos concitoyens dépendent de la compétitivité de nos industries par rapport à celles d'autres pays, notamment les États-Unis, et étant donné que l'on a laissé les fonds affectés à la recherche dans notre pays baisser au point qu'ils ne sont pas plus importants que dans des pays comme l'Irlande ou l'Islande; étant donné, par ailleurs, que pour pouvoir assurer le développement de notre économie, il faut que le ministre se consacre entièrement et résolument à la recherche, alors qu'il n'a pas pu assister à cette importante conférence la semaine dernière pour y écouter les points de vue et les préoccupations des délégués, et ce, à cause de son troisième emploi, soit celui de messager de la cour, je propose, avec l'appui du député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn):

Que le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie soit délesté de ses autres emplois à mi-temps de coursier à l'environnement et aux affaires constitutionnelles, pour qu'il puisse se consacrer pleinement à ce ministère qui est vital pour notre économie mais complètement négligé et qui, malgré son importance économique, s'est révélé totalement inefficace au cours des douze dernières années.

Mme le Président: Cette motion ne peut être mise en délibération que si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SOINS DE SANTÉ

LES MESURES PROPRES À ATTIRER DES DENTISTES DANS LES COLLECTIVITÉS NORDIQUES ISOLÉES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement. Étant donné que de nombreuses collectivités des Territoires du Nord-Ouest n'ont pour seuls dentistes que ceux qui leur rendent visite deux ou trois fois par an, ce qui crée un problème de santé dentaire pour les enfants en particulier, et étant donné que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social est au courant du problème depuis très longtemps, je propose, appuyé par le député de Nunatsiaq (M. Ittinuar):

Que la Chambre demande au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de prendre des mesures concrètes pour attirer des dentistes dans les collectivités nordiques isolées et qu'on augmente en attendant le nombre de ces visites.

Mme le Président: Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LE PRIX DE LA PERSONNE

FÉLICITATIONS AUX RÉCIPIENDAIRES DE 1980—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dennis Dawson (Louis-Hébert): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du règlement au sujet d'une affaire d'une urgente et pressante nécessité. Le 18 octobre 1980, il y aura cinquante et un ans que l'on a reconnu au Canada que les femmes sont des personnes. Je propose, appuyée par le député de Welland (M. Parent):